

FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

Société Anonyme, à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4 582 625 €.

Siège social : 5, rue du Helder 75009 PARIS

R.C.S. PARIS B 562 047 605

SIRET 562 047 605 00349

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 18 DECEMBRE 2023

ORDRE DU JOUR

1. AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Rapport de Gestion du Directoire sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023.
- Rapport du Conseil de Surveillance sur la Gouvernance.
- Rapport général des Commissaires aux Comptes.
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur le rapport du Conseil de Surveillance en application de l'Article L 225-235 du Code de Commerce.
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées par les Articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce.
- Approbation des comptes sociaux (bilan, compte de résultat, annexe) de l'exercice clos le 31 mars 2023.
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Approbation des comptes consolidés (bilan, compte de résultat, annexe) de l'exercice clos le 31 mars 2023.
- Approbation des conventions réglementées.
- Renouvellement du mandat de deux Conseillers.
- Approbation de la rémunération du Président du Conseil de Surveillance et des membres du Directoire au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023.
- Approbation de la politique de rémunération des Mandataires sociaux pour l'exercice ouvert au 1^{er} avril 2023.
- Nomination de deux nouveaux Commissaires aux Comptes
- Autorisation à conférer au Directoire en vue d'acheter et conserver les actions de la société détenues par sa filiale SOCIETE FINANCIERE NANTAISE (SOFINA).
- Fixation de la rémunération des Conseillers pour l'exercice courant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.
- Pouvoirs pour les formalités

2. AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Réduction du capital social motivée par l'existence de pertes d'un montant nominal total de 2 253 750 euros par imputation du Report à Nouveau déficitaire sur le Capital social - Réduction corrélative de la valeur nominale des actions ,.
 - Rapport du Directoire
 - Rapport des Commissaires aux Comptes
 - Réduction corrélative du capital
 - Modification corrélative des statuts.

- Autorisation à donner au Directoire pour une durée de 24 mois à l'effet de réduire en une ou plusieurs fois le capital de la société par annulation des actions d'autocontrôle possédées par la société ou rachetées par celle-ci à sa filiale SOFINA, conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire de ce jour dans sa 11^{ème} résolution.

Réduction corrélative du capital.

Modification corrélative des statuts.

- Autorisation à donner au Directoire pour une durée de 24 mois à l'effet de réduire en une ou plusieurs fois et d'un montant maximal de 15,50 € par action, la valeur nominale de chaque action composant le capital de la société et de distribuer en numéraire aux Actionnaires la somme correspondante.

Réduction corrélative du capital.

Modification corrélative des statuts.

- Pouvoirs pour les formalités.